

# Évolution de la charte

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les producteurs adhérents de Demain la Terre appliquent une charte encore plus exigeante pour apporter toujours plus de garanties aux consommateurs. Avec cette nouvelle version intégrant des changements majeurs, l'association place les producteurs dans une dynamique d'amélioration continue. Pour préserver la qualité et la vitalité des sols, la charte encourage désormais les pratiques agronomiques visant la réduction du travail du sol ou l'accroissement de la couverture des terres pour améliorer la fertilité naturelle et réduire encore l'utilisation de fertilisants de synthèse. En matière de valorisation et réduction des déchets, la charte impose dès cette année des obligations sur la baisse du gaspillage alimentaire, et, sur la question des emballages plastiques, favorise l'accélération de la recherche d'alternatives pour tous les conditionnements. Enfin, après les perturbateurs endocriniens en 2019, les producteurs sont désormais dans l'obligation de recenser l'utilisation de toutes autres substances controversées notamment les SDHI.

